

le 25 août 2018,

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année scolaire débute, l'équipe enseignante est heureuse d'accueillir vos enfants. Elle a tout mis en œuvre pour préparer cette rentrée et compte sur votre collaboration pour mener à bien sa tâche éducative.

**DATE DE RENTREE DES ELEVES : lundi 3 SEPTEMBRE 2018
à 8h50**

*rencontre avec les enseignants
le vendredi 31 août de 16H à 17H30*

**Nous vous invitons à lire attentivement ce courrier et à le conserver
(il contient des informations valables toute l'année).**

Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, nous souhaitons une excellente année scolaire à votre enfant et vous prions de croire en notre entier dévouement.

Pour l'équipe enseignante, le directeur :
Jean-Louis LAMY

DOCUMENTS A RAPPORTER POUR LE JOUR DE LA RENTREE

- **Fiche de renseignements (à compléter/modifier si nécessaire).**
 - **Mandat de prélèvement SEPA (pour les nouvelles familles).**
 - **Autorisations parentales** (urgence, droit à l'image).
 - *Vous recevez par l'école le fascicule de l'assurance rappelant les garanties (il est inutile de nous fournir une attestation de votre assureur).*
 - **Départ des enfants** (pour les primaires).
- Ne cochez que les cases qui concernent votre enfant et précisez les jours et les personnes habilitées à venir chercher votre enfant.

RAPPEL

**UN TEMPS DE REMISE EN ETAT DES COURS EST PREVU
LE SAMEDI 1^{er} SEPTEMBRE DE 8 H A 12 H.**

SI VOUS ÊTES INSCRITS, JE COMPTE SUR VOUS.

**SI VOUS N'ÊTES PAS INSCRITS,
N'HESITEZ PAS A VENIR NOUS REJOINDRE POUR NOUS AIDER.**

**PREVOYEZ DU MATERIEL DE JARDINAGE
(râteau, taille haie, binette, brouette)**

RAPPEL

Ouverture et fermeture du portail rue des Essarts.

Le portail est équipé d'une gâche électrique

Il est ouvert aux heures d'entrée (8h35-8h50) et de sortie des classes (12h-12h10 et 16h30-16h40), un enseignant assurera l'accueil et le passage des élèves.

Pour les enfants qui ont des rendez-vous sur le temps scolaire, nous vous demandons de venir les chercher ou de les conduire à l'école sur le temps de récréation des classes maternelles (10h30- 11h et 15h30 – 16h).

En cas de force majeure , si vous devez pénétrer dans l'école en dehors de ces horaires, après avoir décliné votre identité, un personnel de l'école maternelle, déclenchera l'ouverture.

Un bouton poussoir, fixé sur le poteau du kiosque le plus proche de la grille, permet de sortir de l'école sans faire appel à du personnel.

Merci de votre compréhension.

ATTENTION :Le matin, l'école est ouverte de 8h35 à 8h50.

L'enseignant à l'accueil ferme le portail à 8h50 pour la sécurité de vos enfants.

Les personnes habituellement en retard perturbent le bon fonctionnement de l'accueil des élèves dans les classes.

Nous vous demandons de respecter les horaires pour le confort de tous.

NOUVEAU : aménagement de sécurisation du Boulevard Parpaillon et de la rue des Essarts. Stationnement, sens de circulation, passages piétons, barrières...

L'entrée de l'école ,rue des Essarts, est l'accès pompiers. Elle doit être libre de circulation à tout moment de la journée. Vous n'êtes pas autorisés à stationner devant la grille, même pour un arrêt minute. Merci de votre compréhension.

STRUCTURE PEDAGOGIQUE ET EQUIPE

Classes maternelles :

TPS/PS	JOUFFRIT	Marietta
MS	PROTEAU	Thérèse
GS	CHAMPAIN	Annie

Classes élémentaires :

GS-CP	POINT	Cécile
CP	GABORIAU	Hélène
CE1-CE2	BLAINEAU	Anne
CE2	JAULIN	Anne
CM1	LAMY Jean-Louis/ Etienne Moncanis	(mi-temps)
CM2	RICHARD	Vincent

Enseignement spécialisé :

Ulis	GIRARD	Sophie
Poste d'aide	JOUAUD	Céline
Enseignante référente	GRELIER	Marie-Andrée
<u>Directeur :</u>	LAMY	Jean-Louis

Aide-maternelles :

BORDRON Marielle
MERLET Marie-France
BOUTIN Sophie

Personnel de service :

BORDRON Marielle et BOUTIN Sophie

Personnel de restauration :

Claudie GAUDU et Karine LANDEAU

Bienvenue à toutes et à tous !

Cette année, nous accueillons monsieur Etienne Moncanis, enseignant à mi-temps en classe de CM1. Il est professeur des écoles stagiaire en année de validation. Il fera la classe le lundi et le mardi.

HORAIRES GARDERIE

Les enfants inscrits à la garderie sont accueillis **de 8h à 8h25**.

La pré-inscription se fait sur la fiche de renseignements. Vous recevrez la fiche d'inscription et le règlement intérieur de la garderie par l'intermédiaire de votre enfant en début d'année scolaire. L'accueil du matin sera assuré par Marie-France Merlet.

Tarif 2018/2019 arrêté par l'AGECAM:

1,20 € par enfant et par jour.

HORAIRES et FREQUENTATION de l'école

Jours de classe : le lundi – le mardi – le jeudi – le vendredi.

8h 50-12h. (11h 55 en maternelle)

13h 30-16h 30 (16h 25 en maternelle)

- **L'accueil est assuré à partir de : 8h35 le matin et 13h15 l'après-midi. Nous vous demandons de RESPECTER CES HORAIRES.**
- L'école décline toute responsabilité en dehors des horaires légaux.
- L'accès aux jeux extérieurs de cour est **INTERDIT** en dehors des horaires scolaires.

ENTREE ET SORTIE DES ENFANTS

Deux entrées sont à votre disposition :

- **l'entrée principale par la rue des Essarts,**
- **une deuxième entrée possible par le boulevard Parpaillon (le long du lycée Jeanne d'Arc) : dans la mesure où tous les bus scolaires utilisent ce passage, nous vous demandons de veiller à ne pas gêner la circulation devant le lycée notamment par un stationnement dangereux et de venir chercher votre enfant à la grille s'il n'est pas autorisé à sortir seul de l'école.**

Pour l'entrée principale de la rue des Essarts et pour veiller à la SECURITE DES ENFANTS, nous vous demandons :

- **D'avancer à la grille ou bien sur la cour sous le petit préau pour prendre vos enfants,**
- Les enseignants présents à la grille sont de surveillance et ne peuvent pas s'entretenir longuement avec les parents, excepté bien sûr quelques courts messages.

ABSENCES

Toute absence doit être justifiée par écrit :

- avant la date si l'absence est prévue,
- ou dans les 48 heures qui suivent l'absence.

Vous trouverez ci-joint des modèles de billets d'absence.

MALADIES ET SOINS

Pour tout enfant accidenté nécessitant un déplacement chez le médecin, nous appellerons l'un des parents à son domicile ou sur son lieu de travail ou à défaut les pompiers.

- **Prise de médicaments à l'école :** en règle générale, aucun traitement n'est administré à l'école, c'est au médecin de prévoir un dosage des médicaments hors du temps scolaire. Aucun élève ne doit détenir de médicaments sur lui, dans son cartable ou dans son bureau. La prise de médicaments à l'école ne peut se faire que dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) à élaborer à votre demande par le médecin scolaire. Les enseignants n'assureront cette responsabilité que lors des classes découvertes. Nous nous permettons de vous rappeler **qu'un enfant malade n'a pas sa place à l'école et que le repos à la maison reste le meilleur remède même s'il « veut » revenir en classe.** C'est aussi pour cette raison que nous ne garderons pas les enfants en classe pendant la récréation.

CALENDRIER SCOLAIRE 2018/2019

Rentrée des élèves : LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018
8H50

DATES DES VACANCES

TOUSSAINT	Du vendredi 19/10 après la classe au lundi 05/11 au matin.
NOEL	Du vendredi 21/12 après la classe au lundi 07/01 au matin.
HIVER	Du vendredi 08/02 après la classe au lundi 25/02 au matin.
PRINTEMPS	Du vendredi 05 /04 après la classe au lundi 23/04 au matin.
Pont de l'Ascension 2019	Fin des cours : mardi 28 mai 2019 Jour de reprise : lundi 3 juin 2019
ETE	Le vendredi 5 juillet 2019 après la classe.

FRAIS DE SCOLARITE : FACTURATION

<u>Tarifs 2018/2019 arrêtés par l'AGECAM:</u>	élève
Maternelles TPS, PS,MS, GS.	309 €
Elémentaires CLIS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2 .	329 €

▪ Ces tarifs comprennent : **les fournitures et les livres scolaires, les frais généraux, la contribution des familles aux travaux et investissements, l'assurance scolaire, les voyages et les spectacles.**

Il n'est pas redemandé d'argent aux familles dans l'année, exceptés les frais de classes de découverte.

▪ Règlements :

Toutes **les familles nouvelles** qui font le choix de paiement par prélèvement doivent compléter le document mandat de prélèvement SEPA.

Les nouvelles familles doivent cocher leur choix de modalité de paiement sur la fiche de renseignements.

Toutes les familles recevront leur facture la 2^{ème} quinzaine de septembre avec un échéancier joint. Conservez ce document : nous n'adressons plus de relevé de compte en cours d'année vous rappelant les dates et montants à payer.

Si vous réglez par chèque, libellez-le à l'ordre de l'école St Jean Baptiste.

▪ **Renseignements :** pour toute information complémentaire concernant cette facturation, vous pouvez contacter le service comptabilité au 02.51.48.87.06 (demander Mme Pavageau).

Dans tous les cas : ne versez pas d'argent avant d'avoir reçu la facture (celle-ci sera envoyée fin septembre).

RESTAURANT SCOLAIRE

Tarifs 2018/2019 arrêtés par l'AGECAM:	Demi-pensionnaire	externe
	4,60 €	5,18 €

VISITES A L'ECOLE

Les parents qui veulent s'entretenir avec l'enseignant de leur enfant seront reçus après la classe. Il est souhaitable de prendre rendez-vous.

Les parents qui veulent s'entretenir avec M Lamy, directeur, seront reçus sur rendez-vous.

PRET DE LIVRES SCOLAIRES

▪ Les manuels qu'utilisent vos enfants sont prêtés gracieusement pour un an par l'école. Ces mêmes livres serviront bien sûr l'année suivante à d'autres élèves : *ils font partie d'un bien collectif et, à ce titre, ils doivent être maintenus en bon état.*

▪ Nous tenons donc à attirer votre attention sur le prix que représentent ces manuels : un livre neuf coûte en moyenne 18 Euros.

▪ **Ainsi, la meilleure protection, c'est de les couvrir avec une toile plastifiée (éviter à tout prix les films plastiques autocollants). Nous vous faisons également confiance pour nous les rendre dans le même état qu'à la rentrée (pas d'écriture dessus, par exemple).**

COURRIERS-CIRCULAIRES

▪ Un cahier de liaison est utilisé pour transmettre les circulaires. Vous voudrez bien en prendre connaissance et signer les courriers.

VETEMENTS- OBJETS DE VALEUR

▪ Vous voudrez bien marquer les vêtements et mouchoirs des enfants. Tous les ans, de nombreux vêtements ne retrouvent pas leur propriétaire. Vous pouvez venir voir à l'école, sinon, à la rentrée suivante, ils seront donnés au Secours Catholique.

▪ Evitez de faire porter des objets de valeur (bijoux...) à votre enfant, en effet **la perte ou la dégradation ne sont pas prises en charge par l'assurance scolaire.**

ASSURANCE

L'école bénéficie d'un contrat groupe. Tous les enfants sont assurés de la date de cette rentrée jusqu'à l'année prochaine (fin août 2014), 24 h/ 24, y compris pendant les vacances. Si vous souhaitez une attestation d'assurance, demandez-la au directeur.

REUNIONS DE CLASSE

▪ Au cours des premiers mois, auront lieu les réunions de classe pour votre enfant.

BONNE RENTREE A TOUS